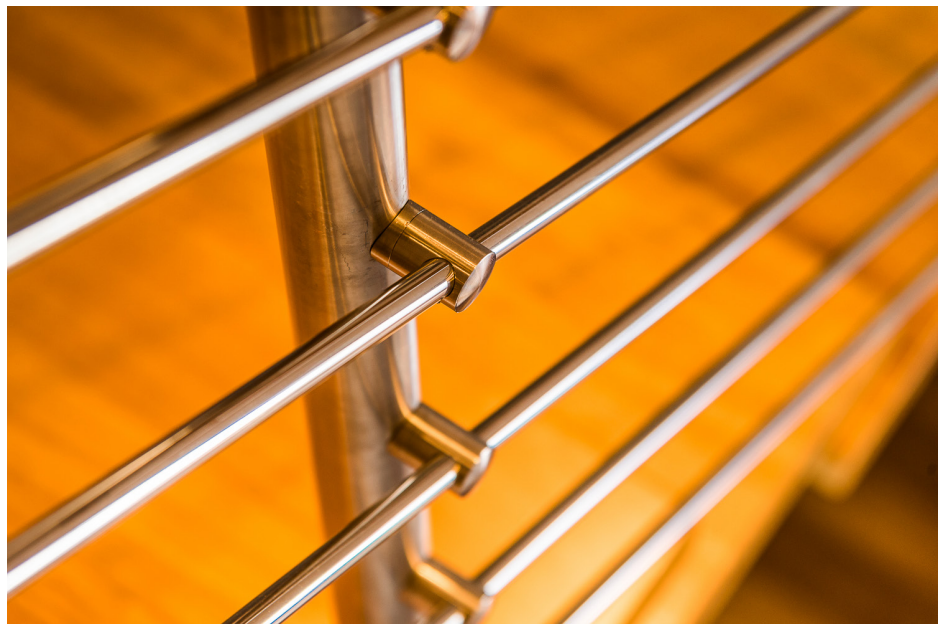




CATALOGUE GARDE-CORPS

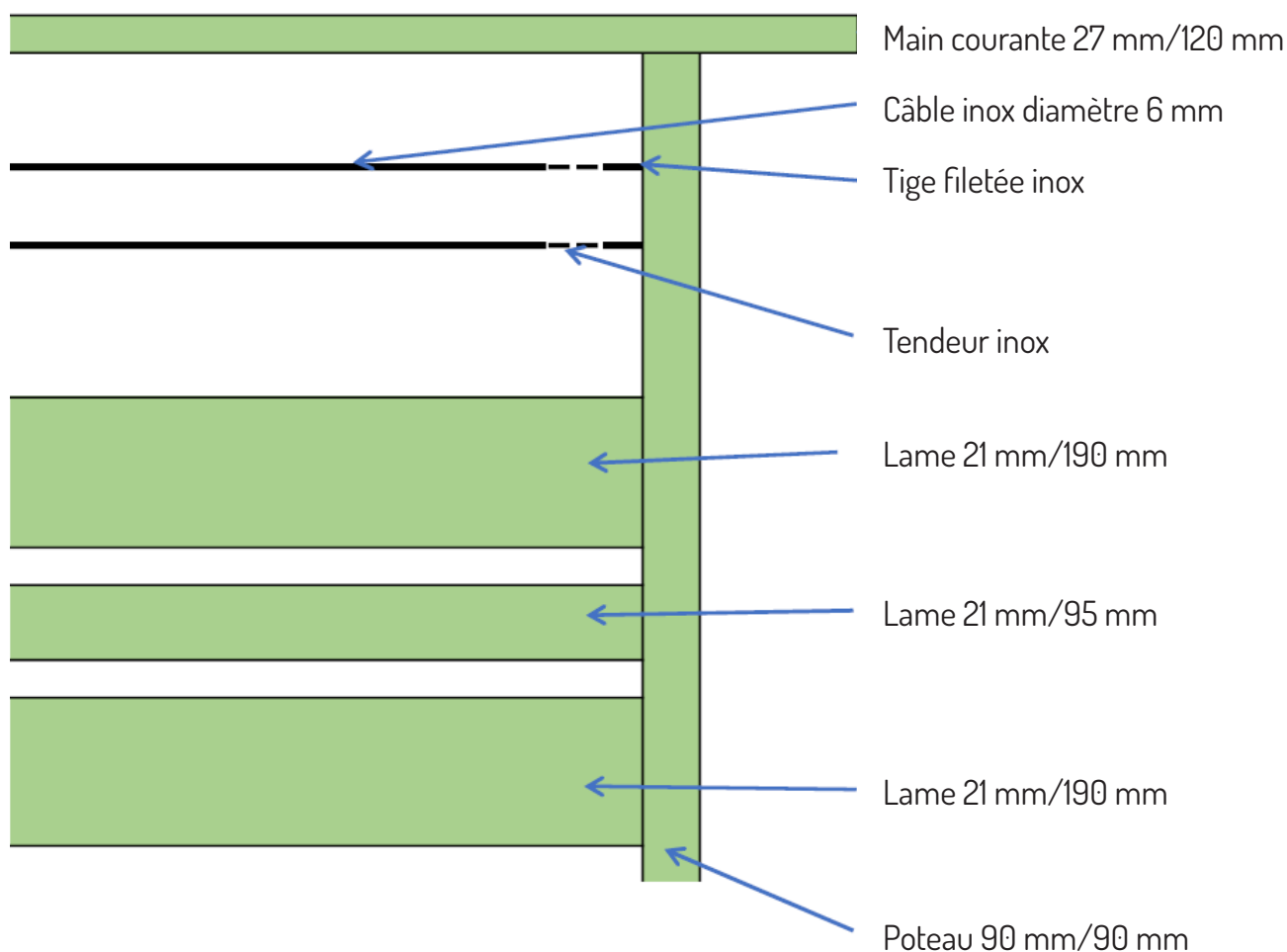




MODÈLE MO

Modèle base : Pin sylvestre traité classe 4

2 lignes de câbles inox incluses



Inclus :

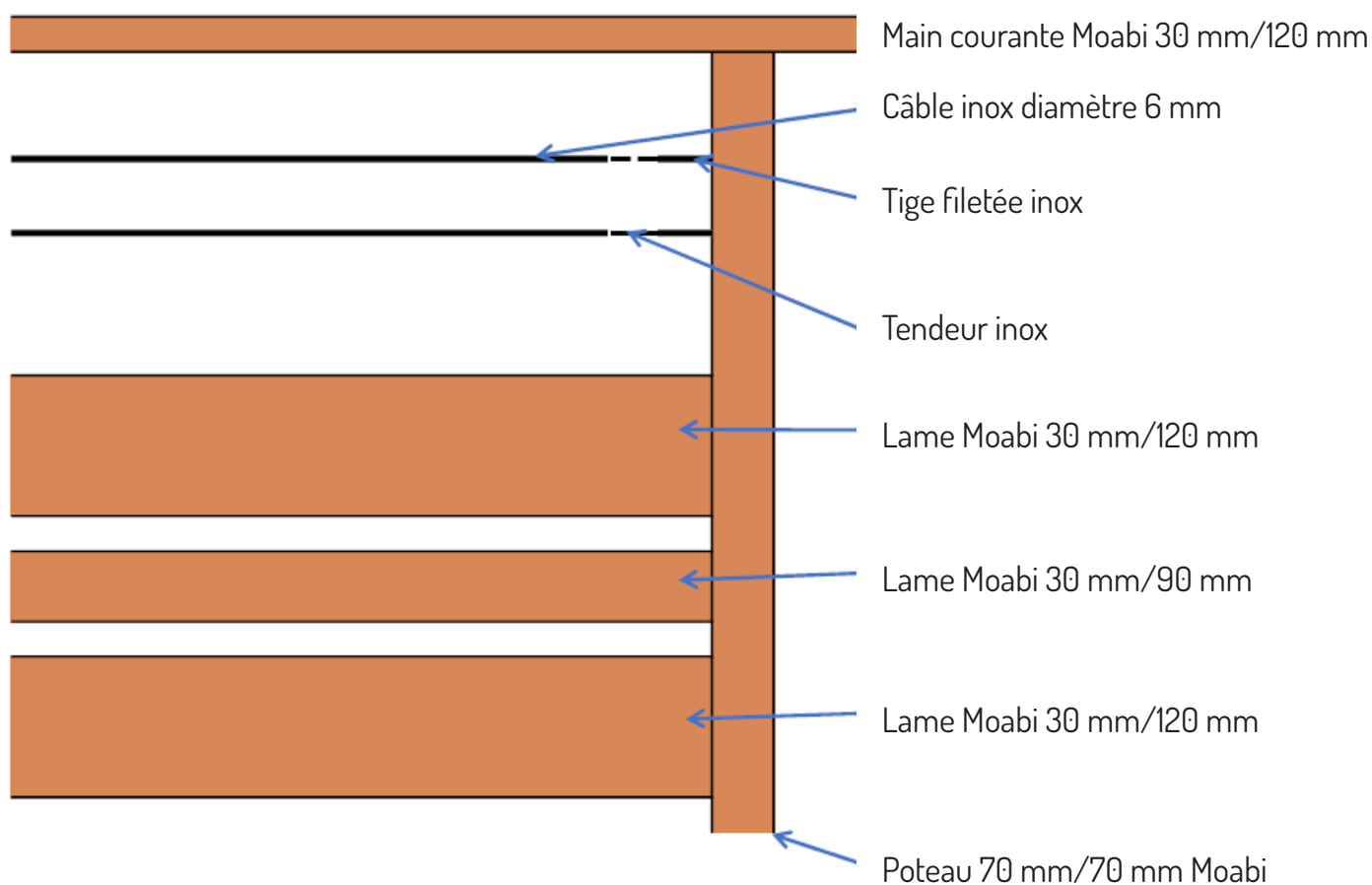
- Poteaux
- Main courante
- Lames d'habillage 30x120/30x90
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4

Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M1

Modèle base : Moabi

2 lignes de câbles inox incluses



Inclus :

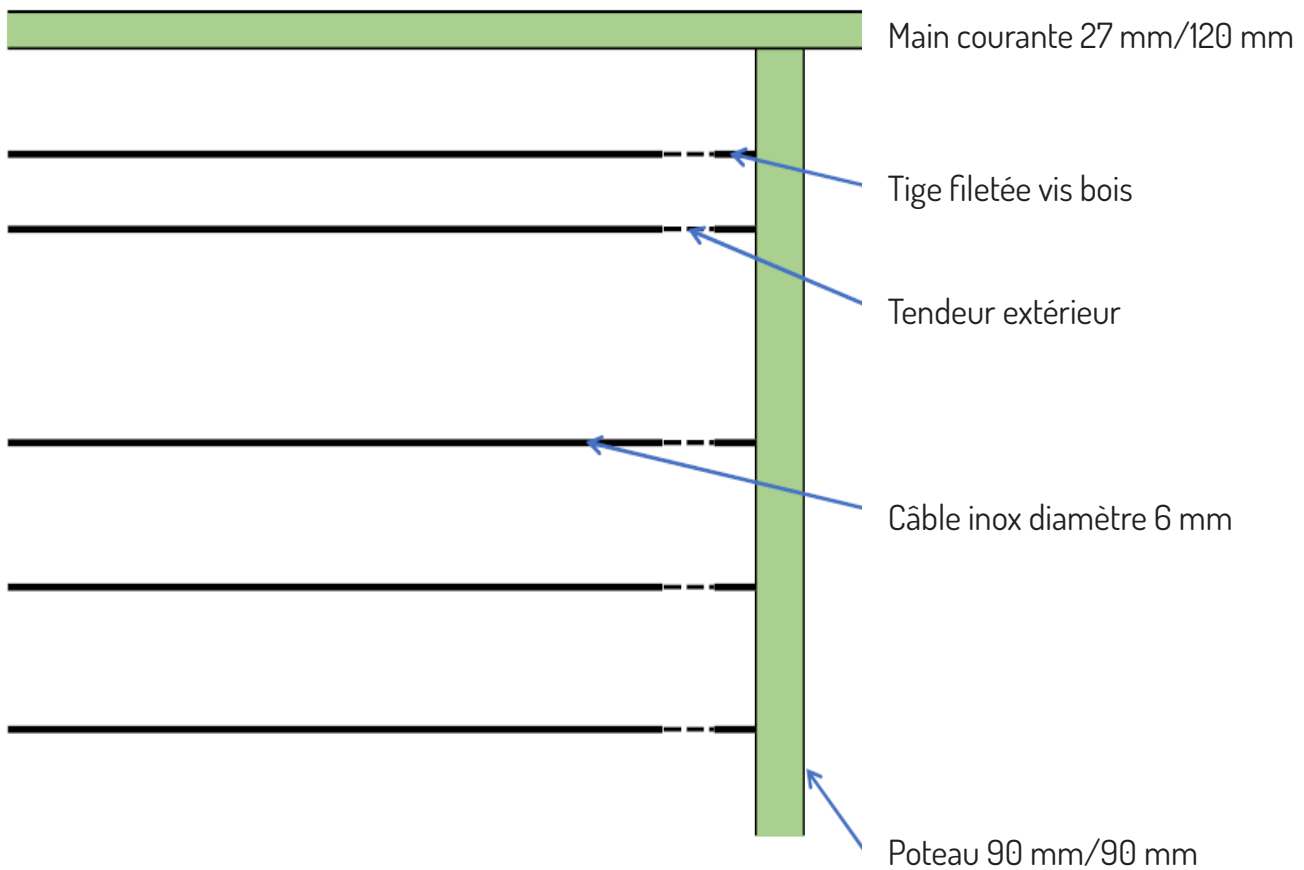
- Poteaux
- Main courante
- Lames d'habillage 30x120/30x90
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4

Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M2

Modèle base : Pin sylvestre traité classe 4

5 lignes de câbles inox incluses



Inclus :

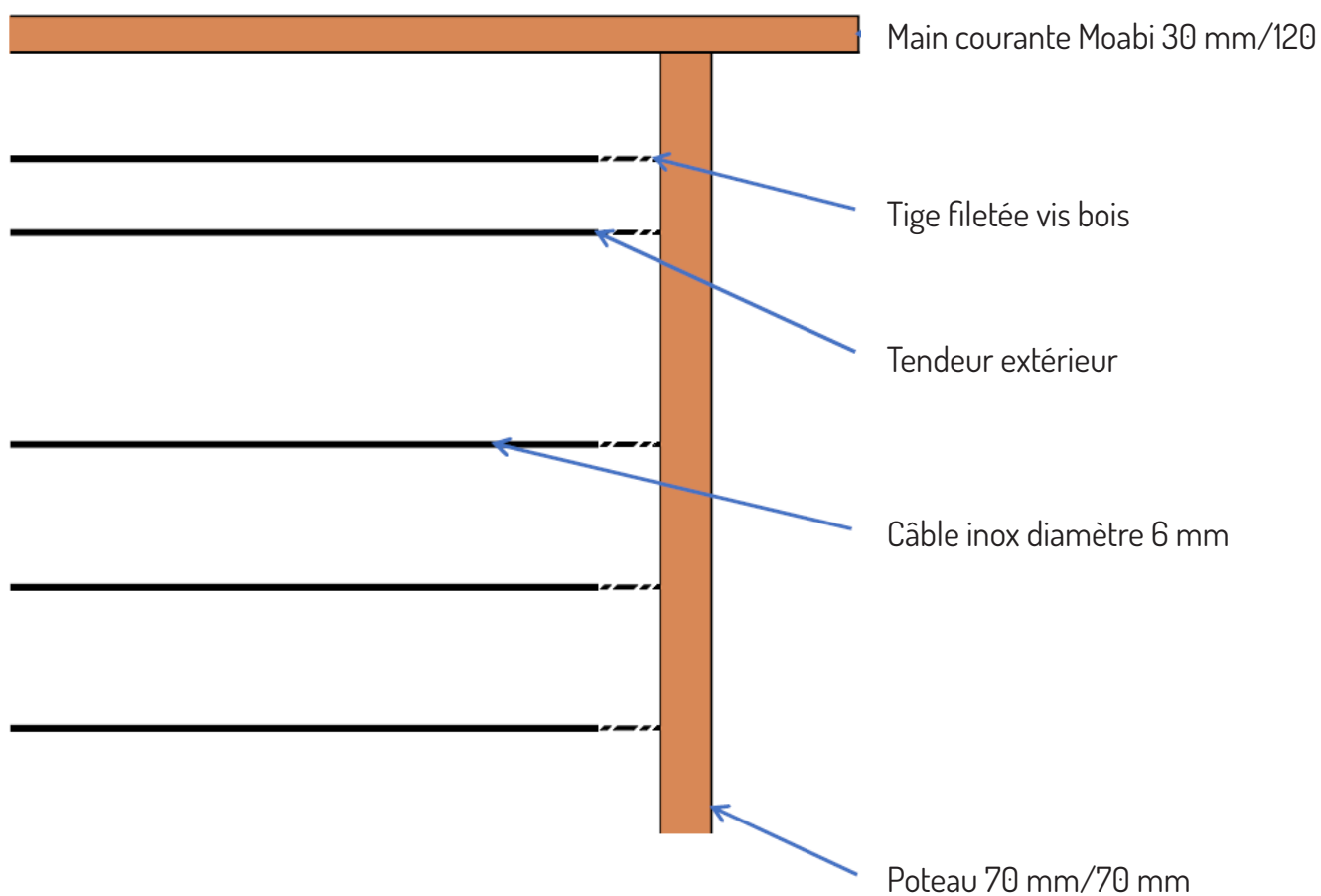
- Poteaux
- Main courante
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4

Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M3

Modèle base : Moabi

5 lignes de câbles inox incluses



Inclus :

- Poteaux
- Main courante
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4

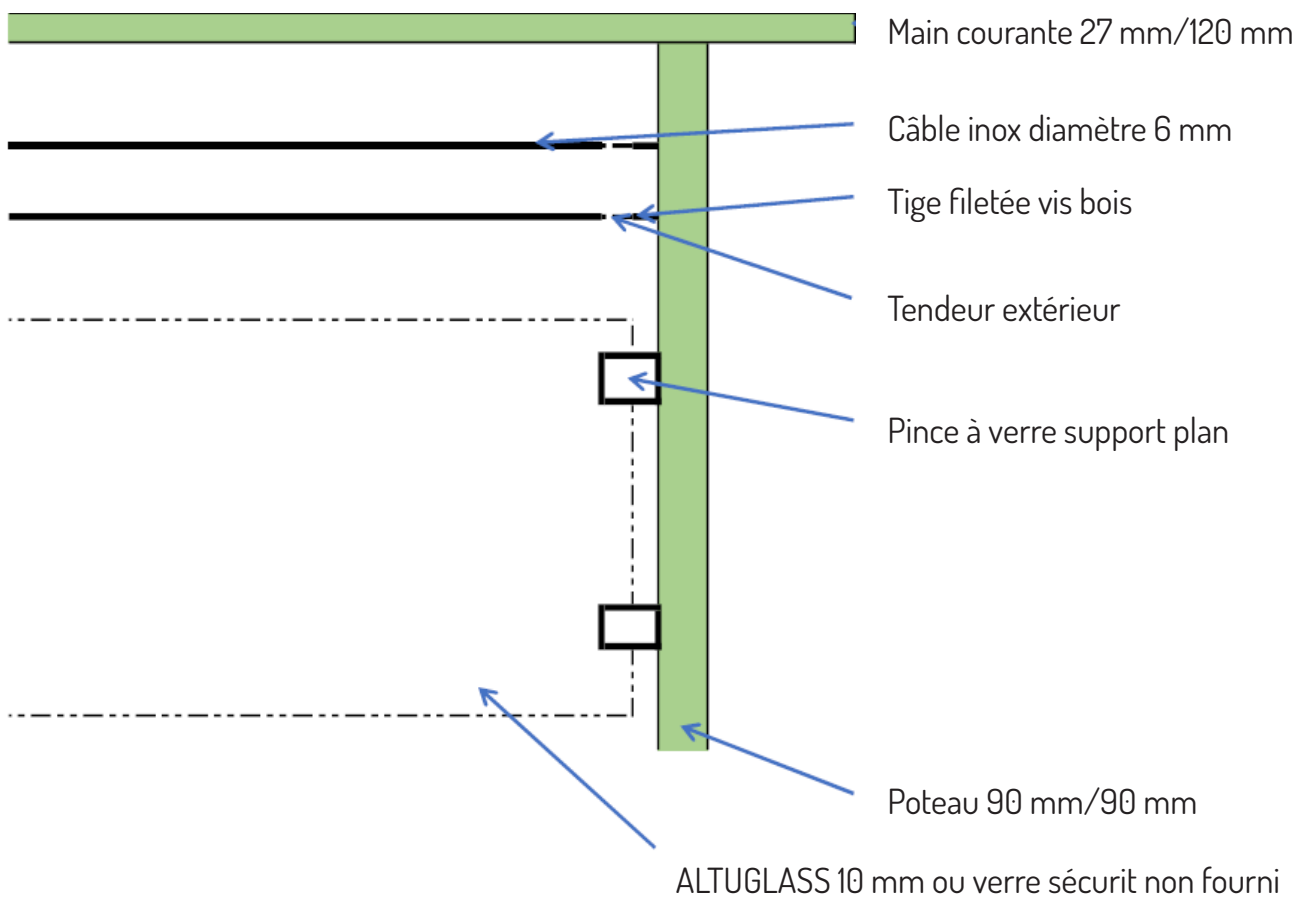
Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M4

Modèle base : Pin sylvestre

2 lignes de câbles inox incluses et support vitre/plexi

Vitrage non inclu



Inclus :

- Poteaux
- Main courante
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4
- Pincés à verre

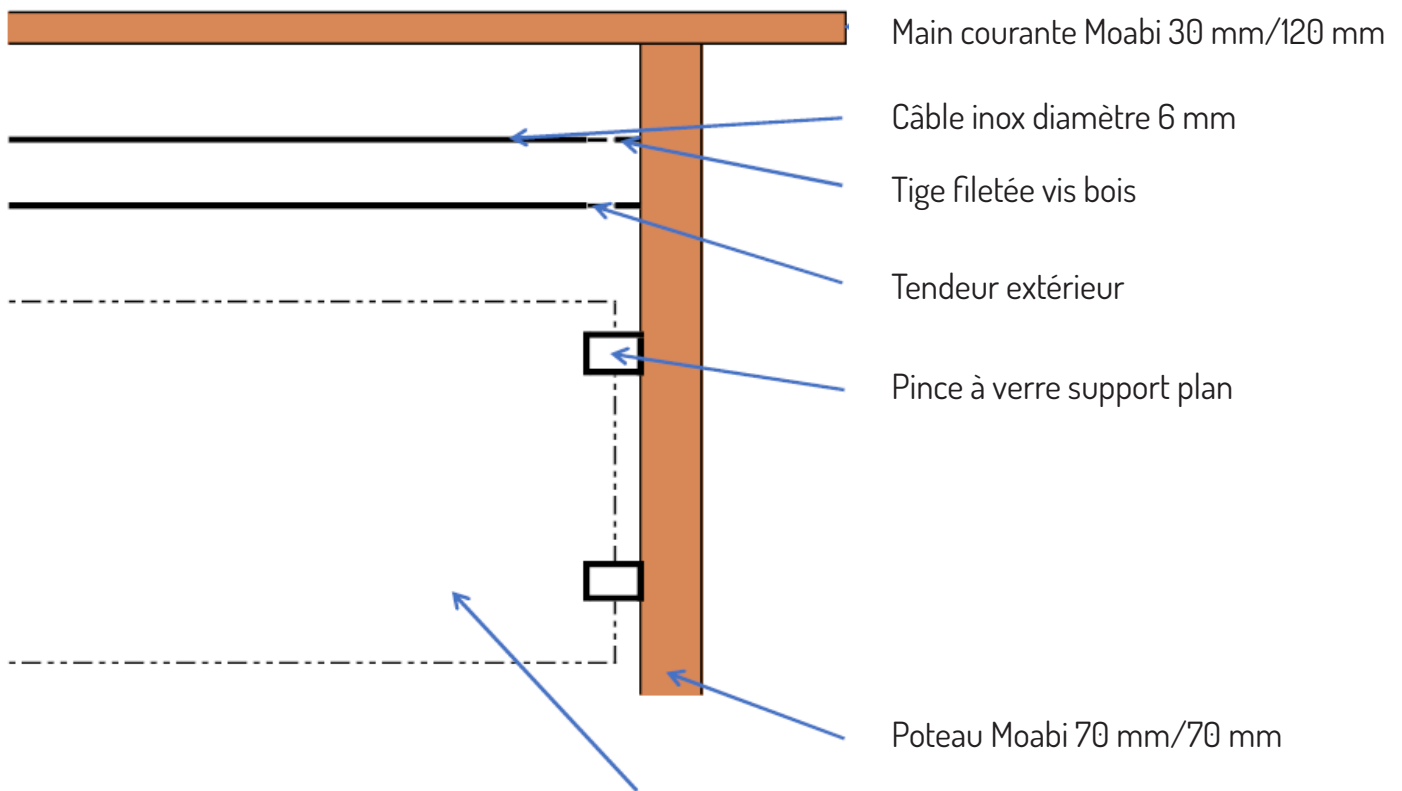
Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M5

Modèle base : Moabi

2 lignes de câbles inox incluses et support vitre/plexi

Vitrage non inclu



ALTUGLASS 10 mm ou verre sécurit non fourni

Inclus :

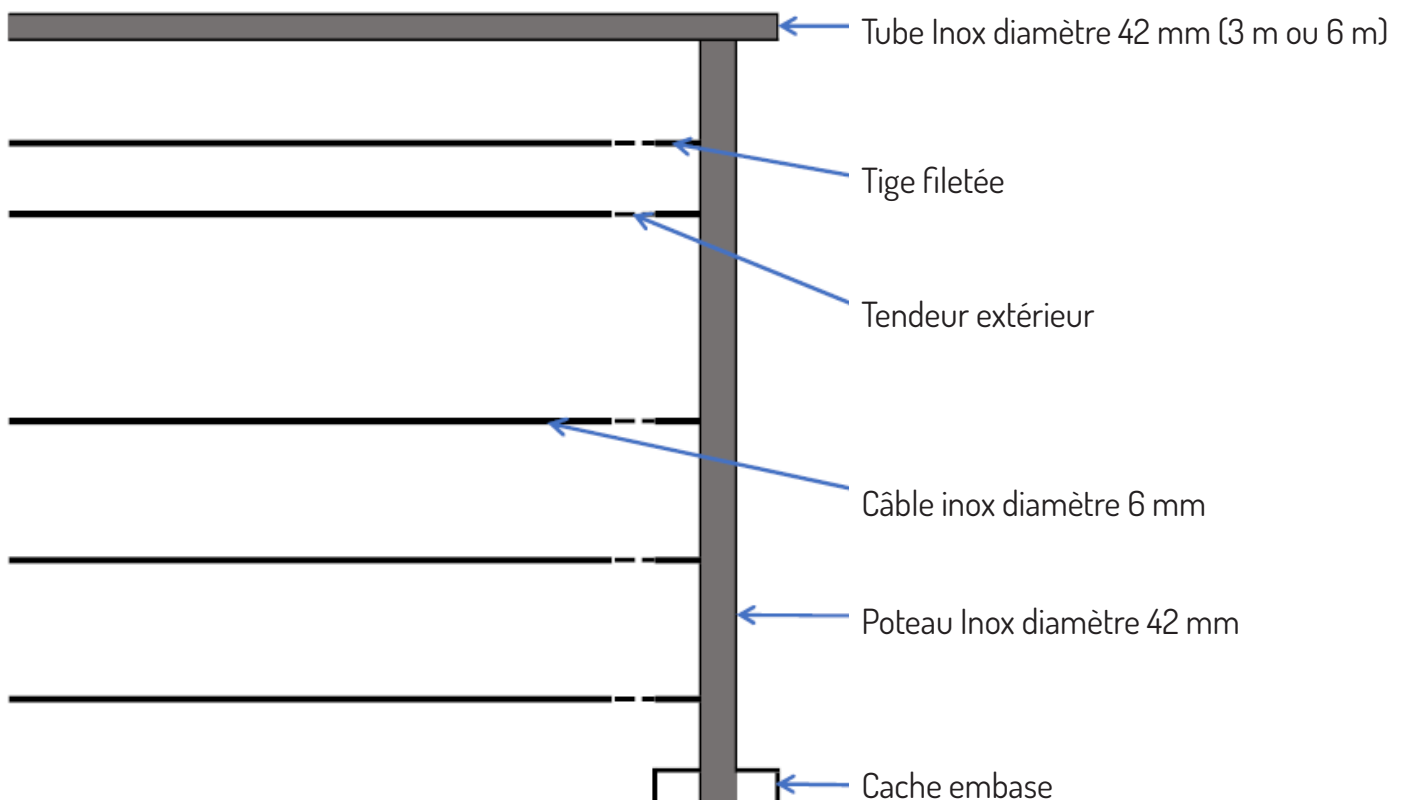
- Poteaux
- Main courante
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4
- Pincés à verre

Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M6

Modèle base : Inox

5 lignes de câbles inox incluses



Inclus :

- Poteaux Inox
- Main courante Inox
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4
- Cache poteaux Inox

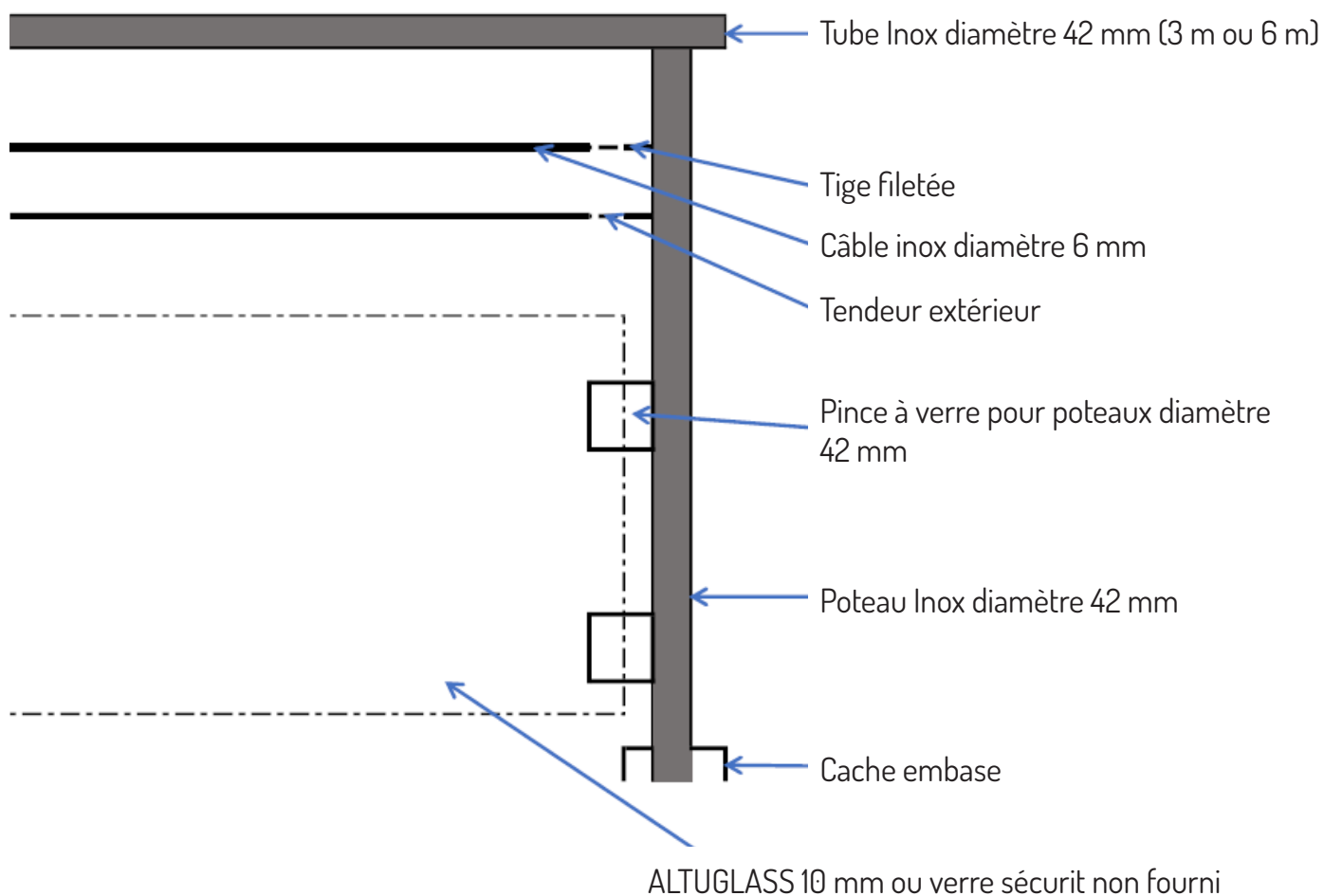
Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M7

Modèle base : Inox

2 lignes de câbles inox et support vitres inclus

Vitrage non inclu



Inclus :

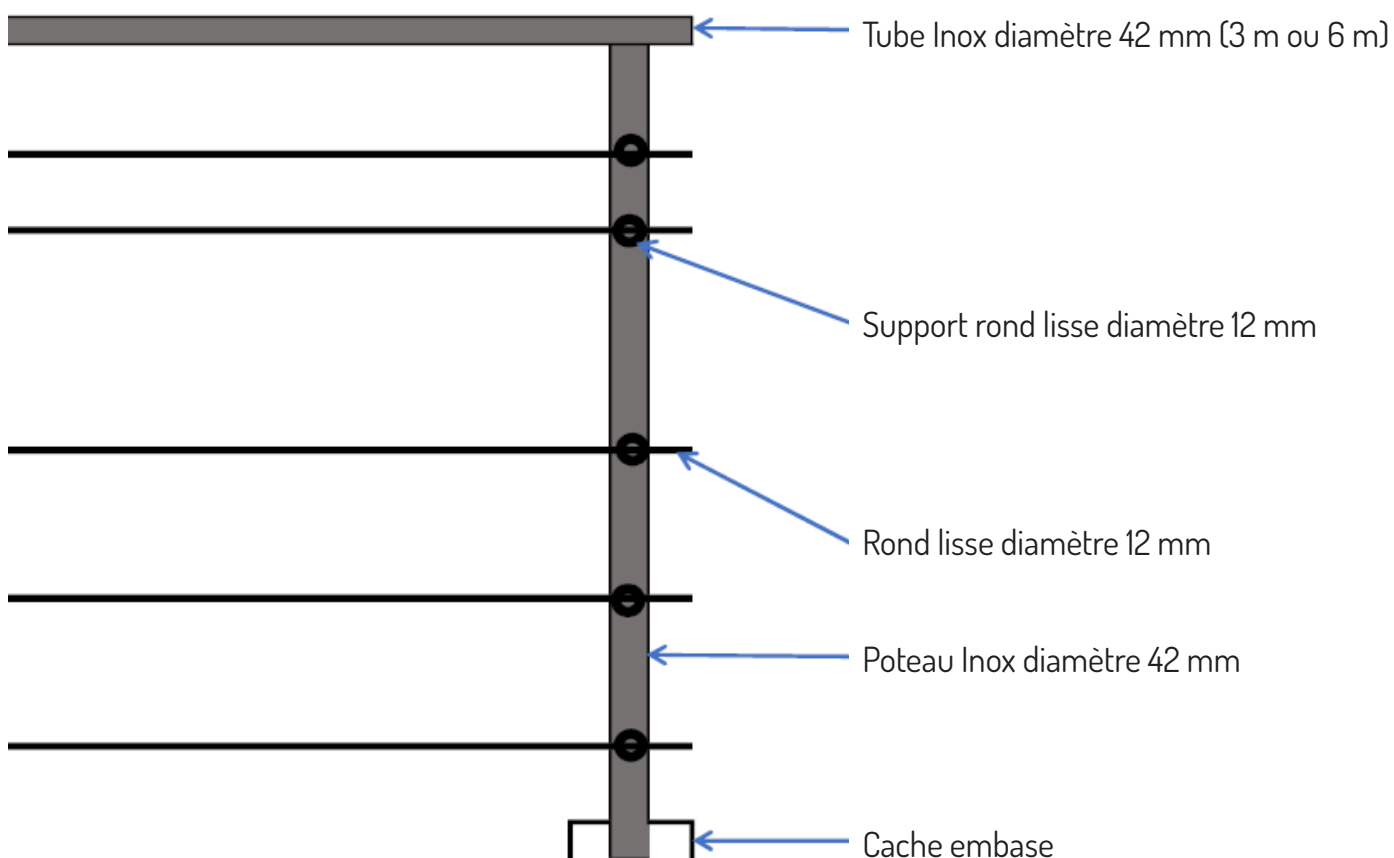
- Poteaux Inox
- Main courante Inox
- Tendeurs/tiges filetées/câbles inox A4
- Pincés à verre

Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

MODÈLE M8

Modèle base : Inox

5 lignes de rond lisses



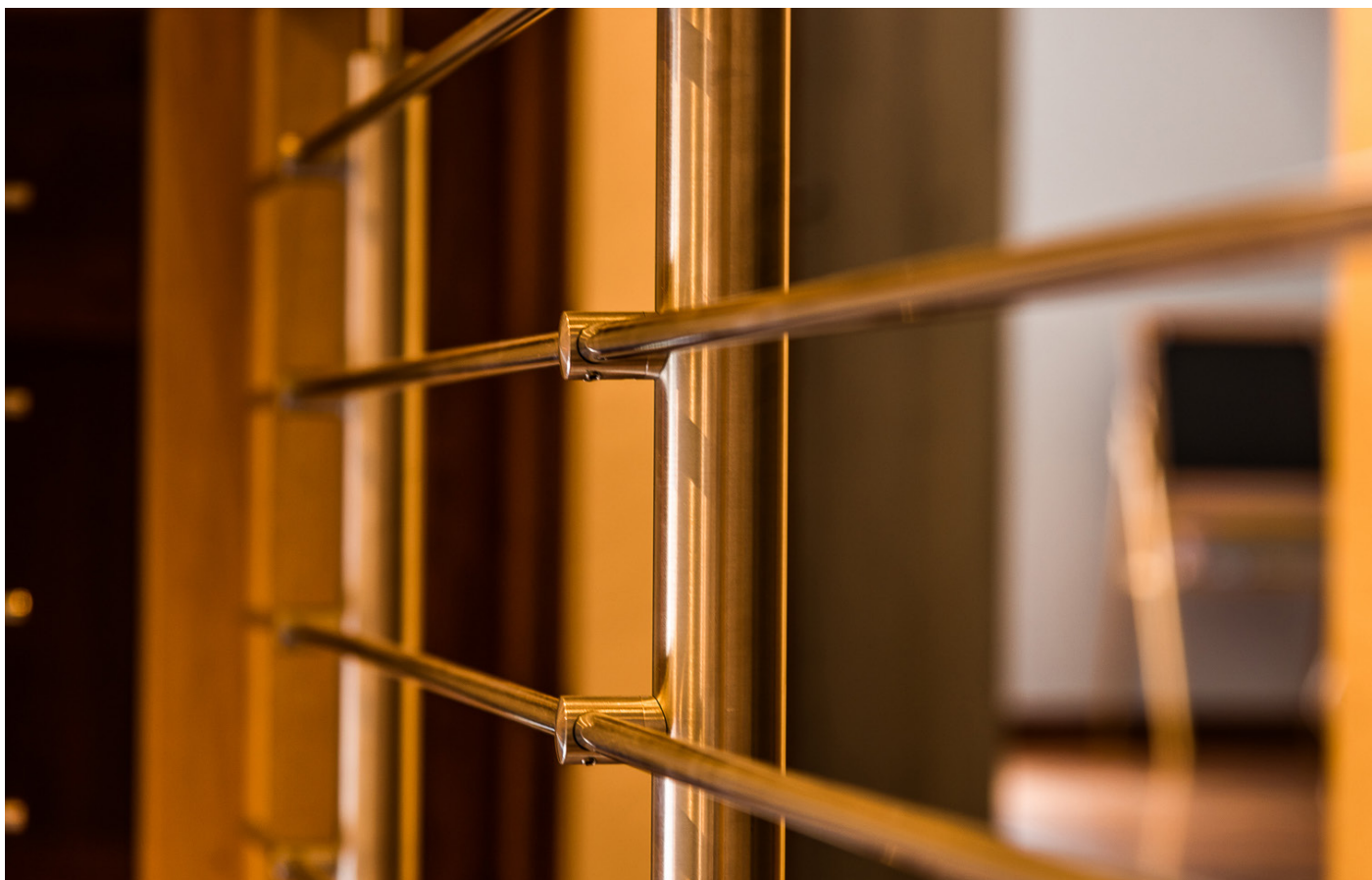
Inclus :

- Poteaux Inox
- Main courante Inox
- Rond lisse
- Support rond lisse
- Cache poteau inox

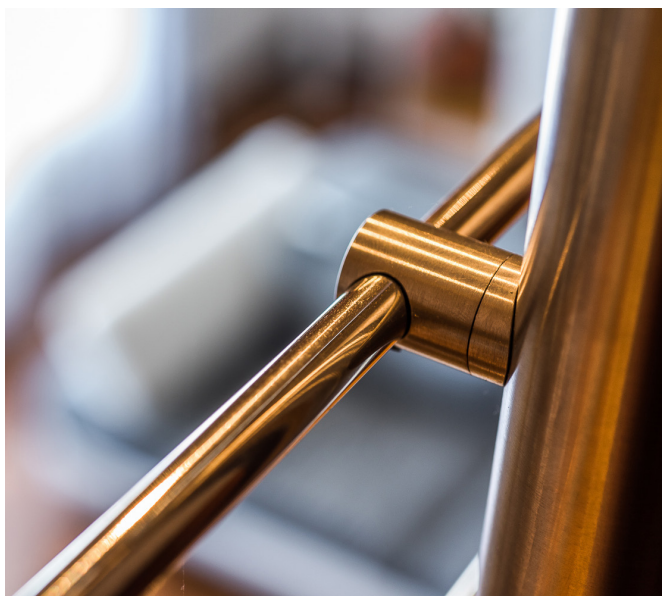
Le tarif peut évoluer en fonction : des poteaux dans les angles, les distances des poteaux, le type de fixation au sol, des parties rampantes, de la modification du remplissage... Nous contacter pour plus de renseignements.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Ces différents modèles/exemples font l'objet de représentations esthétiques diversifiées.
- FIBRES ne propose pas de garde-corps pré-établi ou en kit.
- Pour le respect des normes de sécurité, il faut se rapprocher du professionnel qui réalisera la mise en oeuvre et la configuration de votre projet.
- Le respect des normes évolue d'une situation à une autre (hauteur à protéger, type de remplissage du garde-corps...).



Comment entretenir son **GARDE-CORPS ?**



L'acier inoxydable est un alliage de fer, chrome, nickel et une faible quantité de carbone avec une grande résistance à la corrosion en raison de la présence du chrome qui provoque la formation d'une couche protectrice d'oxyde de chrome qui confère à ces aciers leur inoxydabilité.

Pour lui permettre de garder ses caractéristiques dans le temps, il est nécessaire d'éviter certains gestes comme par exemple :

- stocker l'acier inoxydable à côté de l'acier ou du fer.
- utiliser les mêmes outils utilisés pour des autres éléments en fer, il faut utiliser des outils neufs.
- l'installation doit être faite dans un local propre.
- l'installation doit être réalisée dans un environnement propre, protégé contre la pollution urbaine et la poussière.

FIBRES propose une gamme de produits dédiés au nettoyage de l'acier inoxydable qui comprend le dérouillant pour le nettoyage complet des produits oxydés, le passivant pour recréer la couche.

Pour le nettoyage de routine, utiliser un chiffon doux et humide, sans produits chimiques ou solvants, sécher complètement pour éliminer les halos de calcaire laissés par l'eau. Au moins trois fois par an, nous vous recommandons de réaliser un nettoyage avec **les produits d'entretien** prévus à cet effet.

Dans le cas d'installation dans endroit avec une forte pollution ou exposition, en centre-ville ou au bord de mer (jusqu'à 2-3 km), nous vous recommandons de nettoyer votre garde-corps **tous les 3 mois environ**.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN



LIQUIDE DE PROTECTION POUR ACIER INOX **E4052P**

Passivant pour garde-corps inox, à utiliser après un nettoyage intensif.

PRODUIT DE DÉCAPAGE POUR INOX **E4051D**

Liquide dérouillant pour acier inox, idéal pour nettoyer les tâches de rouille.



MALLETTE KIT DE NETTOYAGE INOX

250gr de nettoyeur super actif / 250gr de nettoyeur pour surfaces / 2 éponges spéciales / 1 chiffon de finition / 1 paire de lunettes et le manuel d'utilisation.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN



COLLE POUR ACCESSOIRES INOX E4054

BOMBE NETTOYANTE POUR INOX E4051

Dégraissant pour le nettoyage.



MALLETTTE KIT DE NETTOYAGE INOX

250gr de nettoyant super actif / 250gr de nettoyant pour surfaces / 2 éponges spéciales / 1 chiffon de finition / 1 paire de lunettes et le manuel d'utilisation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FIBRES INDUSTRIES BOIS

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont force de loi dans les rapports entre Fibres Industries Bois et ses clients. Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par Fibres Industries Bois auprès de ses clients et concernent l'ensemble des produits vendus. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions doit faire l'objet d'un accord écrit de notre part.

ARTICLE 2 - Conditions de règlements et Octroi de Mer Interne sur production

Les prix facturés sont les tarifs en vigueur et disponibles à l'accueil. Ils doivent être payés comptant (en règle générale) ou dans un délai particulier accepté par la direction. Les marchandises produites sont soumises à un OMI de 0%.

En cas d'une commande spéciale, un acompte de 30% du montant total (HT) des produits est exigé. Le solde de la facture est payable le jour de la livraison dans les conditions définies à l'Article 4 ci-après. Le versement d'un acompte signifie que le contrat a été définitivement conclu. L'acompte versé restera acquis à Fibres Industries Bois si l'acheteur se désiste de ses engagements. Les délais de paiement : L'article L.441-10 I du code de commerce est à appliquer au présent CGV
Sous peine de pénalité : Taux d'intérêt de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Qui sera additionné au montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (40€).

ARTICLE 3 – Remises

L'acheteur peut bénéficier de remises seulement en cas de défauts qualitatifs constatés par Fibres Industries Bois avant la livraison ou l'enlèvement de la marchandise.

ARTICLE 4 – Livraison

Les délais de livraison sont décidés en accord avec Fibres Industries Bois et l'acheteur. Un contrôle de la marchandise doit être effectué au moment de la livraison et l'acheteur doit aider à la manutention lors du déchargement. En cas de doute, l'acheteur doit indiquer l'ouvrage à réaliser et les conditions climatiques de destination de façon à obtenir des bois en équilibre hygroscopique avec leur milieu.

ARTICLE 5 – Contestations, réserves lors des livraisons

En cas de contestation concernant les marchandises livrées, la Direction Générale doit être saisie par écrit ou la marchandise retournée avant toute transformation. Un règlement amiable est toujours recherché, dans le cas contraire, seul le tribunal de Commerce de Saint-Denis est compétent. Produits endommagés ou manquants : Nous rappelons, ci-après, les précautions à prendre si, dans le cadre d'une livraison de nos produits, vous constatez des dommages ou des manques.

- Vous devez exprimer vos réserves avec précision sur le bordereau de livraison en accord avec le transporteur.
- Les marchandises endommagées doivent être tenues à notre disposition jusqu'à un accord sur une remise éventuelle ou le retour de la marchandise

ARTICLE 6 – Clause de réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Fibres Industries Bois jusqu'au parfait paiement de l'intégralité de leur prix en principal et accessoires. Le parfait paiement s'entend de l'encaissement effectif et définitif des sommes dues ; en conséquence, au sens de la présente clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. Les dispositions précédentes ne font pas obstacle au transfert au client, à compter de la livraison, des risques de perte et de détérioration des marchandises livrées, ainsi que de la responsabilité de tous dommages qu'elles pourraient occasionner. Le client doit faire son affaire personnelle de la couverture de ces risques et de cette responsabilité.

ARTICLE 7 – Responsabilité - Garantie

Toute réclamation est à présenter par écrit dans un délai maximum de huit jours après réception de la marchandise, auprès de notre Société qui peut, si le caractère défectueux de la marchandise est avéré, la remplacer. La société Fibres Industries Bois ne garantit l'acquéreur, au titre des vices cachés pouvant affecter les marchandises livrées, que dans le cadre d'un remplacement des marchandises concernées dans un délai maximum de 15 jours, à compter de la livraison et de la réception desdits produits par l'Acquéreur et avant toute transformation de ces marchandises. Si la réponse à la réclamation ne satisfait pas le client, le consommateur peut saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les conditions générales de vente : par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé – FCA – 77, rue de Lourme – 75015 Paris ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.

ARTICLE 8 - Particularités du matériau bois

• Exsudations de résine ou de tannins

Les bois résineux tels que Pin Sylvestre, Sapin, Epicéa, etc. contiennent comme leur nom l'indique de la résine. Par ailleurs, certains bois contiennent des tannins. L'exsudation de résine comme l'exsudation de tannins sont des phénomènes naturels et propres à de telles essences et cela peut provoquer des dommages des ouvrages environnants, ce dont Fibres Industries Bois ne saurait être tenue pour responsable. Ces exsudats sont notamment possibles lors d'une mise en œuvre extérieure

directement soumise aux intempéries et aux rayonnements du soleil.

L'application d'une finition peut limiter les exsudats de tannins sous l'effet des intempéries. En revanche, pour les bois résineux une finition foncée peut accentuer le phénomène d'exsudation de résine.

• Traitement des bois en autoclave

Tout usinage postérieur au traitement peut réduire les performances du dit traitement, et dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de performance annoncées.

En cas de perçage, tronçonnage, délignage ou entaillage sur un bois traité mis en œuvre en classe d'emploi 1 – 2 ou 3, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté, à la même classe de risques. Le traitement en autoclave à saturation pour la classe d'emploi 4 doit être effectué après tous les usinages, sauf conditions particulières spécifiquement convenues avec notre station ou le Maître d'œuvre. Remarque : Le bois est un matériau naturel. Le traitement de préservation ne modifie pas ses caractéristiques telles que fentes, fendillements et présence de nœuds.

• Traitement après taillage

Les usinages lors du taillage diminuent la qualité du traitement conféré par le passage en autoclave. Nous recommandons vivement de traiter à nouveau les bois en autoclave après taillage (délai supplémentaire en moyenne 1 mois). Si le taillage est effectué après traitement en autoclave, un deuxième traitement classe 4 en autoclave confèrera la classe 4 SP. A défaut de nouveau traitement classe 4, le bois ne pourra pas être mis en œuvre en classe d'emploi supérieure à la classe 3.

• Protection hydrofuge

Tous les bois mis en œuvre à l'extérieur doivent être protégés immédiatement après la pose par une finition hydrofuge destinée à limiter les reprises d'humidité à l'origine des variations dimensionnelles qui causent fissurations et fendillements. Les désordres liés à un défaut ou à une insuffisance d'entretien et en particulier à la protection hydrofuge ne peuvent être imputés au fournisseur.

• Règles de l'art

Les bois traités classe 4 ou naturellement aptes à la classe 4 bénéficient d'une protection contre les attaques de champignons xylophages et d'insectes lignivores tels que les termites, mais leurs conditions de mise en œuvre doivent respecter les règles de l'art définies par les DTU, normes et obligations légales comme :

- éviter les pièges à eau,
- permettre à l'humidité de s'évacuer par écoulement et séchage grâce à des évacuations et ventilations suffisantes,
- éviter les contacts directs avec les maçonneries et le sol par la pose sur support inerte et application de barrières anti remontées capillaires et anti termites.

Le non-respect de ces règles de l'art dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de traitement annoncées.

• Aspect des bois

Le bois est un matériau naturel qui peut présenter des variations d'aspects et en particulier de couleurs dans une même essence sans pourtant que cela constitue un défaut remettant en cause la qualité du bois commercialisé.

ARTICLE 9 – Litige

Tous les litiges découlant des opérations d'achat, de vente visées par les présentes conditions générales de vente sont soumis au Tribunal de Commerce de Saint-Denis ce qui est expressément accepté par l'acquéreur.

ARTICLE 10 – Acceptation de l'acheteur

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et les remises sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contradictoires et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 11 – Réservations/Commandes

Toutes commandes/réservations doivent être fermes. Concernant les commandes d'caillbotis exotique et de panneaux (mélaminés, MDF, OSB,...), les commandes doivent être enlevées dans un délai d'un mois maximum*.

*hors commandes spéciales usines qui feront l'objet d'un délai d'acheminement, la période d'un mois sera comptabilisé suite à réception de la marchandise dans nos entrepôts.

ARTICLE 12 – Protection des données personnelles

Les données sont collectées pour la bonne exécution d'un contrat et en vertu des obligations légales. La finalité des collectes est pour la gestion de la relation client. La durée de conservation de ces données est de 5 ans. Les droits de la personne dont les données sont collectées : le droit au retrait du consentement, droit d'accès et de rectification, droit à l'effacement et à la limitation, droit à la portabilité. Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'identité et les coordonnées du responsable du traitement de données : fibres@fibres.fr à l'attention du responsable
ARTICLE 13 – Eco contribution REP (responsabilité élargie des producteurs)

Numéro d'identifiant unique est le FR313722_04XGCZ collecteur VALOBAT. Le décret d'application du 31 décembre 2021 mettant en œuvre la filière REP sur les produits et matériaux de construction issue de la loi AGE3, autorise les éco-organismes à permettre à leurs adhérents de préciser dans leurs CGV que l'éco-contribution qu'ils supportent pour la gestion des déchets, est bien répercutée à l'acheteur « sans possibilité de réfaction ».

FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S

303 RUE HENRI CORNU CS 81081 97460 SAINT PAUL Tel : 0262 55 18 40 - Fax : 0262 55 18 41
RCS St Denis B 415 281 401 - 98 B 55 Société par Actrions simplifiées au Capital de 350 000€



JANNICK CLOPON

Commercial sédentaire Quincaillerie

Tél : 0692 69 90 06

Mail : secretariat.quincaillerie@fibres.fr



STÉPHANE COMBA

Commercial itinérant Quincaillerie

Tél : 0692 55 06 19

Mail : stephane.comba@fibres.fr



PAUL LOGORAS

Commercial sédentaire Quincaillerie

Tél : 0692 86 94 23

Mail : paul.logoras@fibres.fr

Offres valables selon disponibilité du stock

Ne pas jeter sur la voie publique



Du lundi au jeudi

7h00-12h00 / 13h30-16h15

Vendredi

7h00-12h00 / 13h30-15h00

Samedi

8h00-12h00

63, rue Henri Cornu - ZI de Cambaie - CS 81081
97460 Saint-Paul - Ile de La Réunion

Tél. 0262 **551 840**

mail : fibres@fibres.fr

www.fibres.re

